

Image not found or type unknown



connaitre indemnité entre le domicile et les chantiers

Par **nicolas10**, le **21/02/2008** à **09:40**

Etant actuellement plaquiste, je me rends avec mon véhicule personnel sur les chantiers. Je voudrais savoir le montant de mes indemnité kilométriques et autres indemnité si il y en a de prévues dans les lois (sachant que parfois j'emmène des matériaux ou outils dans mon véhicule). De plus, entre mon domicile et le lieu de l'entreprise il y a 13 KM, et les chantiers sont entre 30 et 50 KM de chez moi.rnMerci d'avance de vos réponses.